



Déclaration liminaire CAPL 3 du 05 décembre 2016

Monsieur le Président,

Les représentants **FO**-DGFIP ne peuvent commencer cette déclaration liminaire sans déplorer que notre département soit encore impacté par la suppression de 6 agents de catégorie C pour 2017.

Les collègues subissent au quotidien les conséquences des choix budgétaires du gouvernement et de la DGFIP : souffrance au travail pour de plus en plus d'agents, stress et difficultés grandissantes à effectuer leurs tâches, problèmes récurrents des caissiers dans l'exercice de leur mission.

Des renforts en effectifs sont nécessaires, partout, au quotidien.

Ce ne sont pas les fusions et/ou restructurations de service qui amélioreront la situation individuelle des agents. Certes, collectivement cela vous donne l'illusion de gérer momentanément les problèmes d'effectifs, mais c'est mettre un emplâtre sur une jambe de bois !! La situation de la caisse d'Orange en est un exemple flagrant !

FO-DGFIP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

Ce qui n'a pas été le cas lors de la CAPL du 7 juillet 2016 où les règles de gestion n'ont pas été respectées. **FO** DGFIP avait voté contre ce mouvement déplorant que les agents n'aient plus le droit de changer de service lorsque cela n'arrange pas la Direction. Les agents maintenus dans leur service malgré la possible mutation ne se sont pas satisfaits de votre décision et réitèrent leur demande initiale.

FO-DGFIP 84 demande que les vœux exprimés par les agents soient entendus, écoutés et respectés.

FO DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents :

- une affectation la plus fine possible,
- 2 véritables mouvements par an,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent, avec, en préalable, l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.